



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Gestion du Programme nord-américain de baguage des oiseaux

CATÉGORIE DU SUJET :

Biodiversité et écosystèmes

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Protocole d'entente

ÉTAT :

- Signé par le Canada le 13 janvier 2012.
- Entrée en vigueur au Canada le 13 janvier 2012.
- Entrée en vigueur à l'échelle internationale le 13 janvier 2012.
- Permanent : Les États-Unis et le Canada ont eu un accord partagé sur le baguage des oiseaux depuis 1923.
- Une lettre d'intention, visant entre autres le Mexique, a été signée en avril 2015.

**MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES
PARTENAIRES :**

Responsable : Environnement et Changement
climatique Canada

Partenaire : Geological Survey des États-Unis;
Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de
la Biodiversidad, Mexique

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

Site Web du [Bureau de baguage des oiseaux](#)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informatique](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Octobre 2018

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Le baguage des oiseaux est l'un des outils de recherche les plus importants qu'utilisent les ornithologues pour étudier et surveiller les oiseaux sauvages sur le plan scientifique. On place des bagues métalliques dotées d'un numéro unique sur la patte des oiseaux, afin de les suivre individuellement tout au long de leur vie et pour suivre leurs mouvements à l'échelle globale. Le baguage des oiseaux permet d'obtenir des données vitales pour la recherche, la surveillance et la conservation ornithologiques, en contribuant aux connaissances scientifiques de base sur les oiseaux et leurs milieux de vie. Les études par le baguage des oiseaux aident à surveiller les populations d'oiseaux et la santé des écosystèmes, à établir les règlements relatifs à la chasse à la sauvagine et à protéger les espèces menacées.

Les oiseaux migrateurs sont protégés au Canada sous la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et les Règlements pris en vertu de cette loi. Par conséquent, les personnes qui souhaitent baguer les oiseaux doivent obtenir un permis à cet effet.

OBJECTIF

Maintenir un programme partagé de baguage des oiseaux en Amérique du Nord afin d'appuyer la recherche et la surveillance en ornithologie en Amérique du Nord, menant ainsi à une meilleure gestion et une meilleure conservation des oiseaux migrateurs.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Les permis scientifiques permettant de capturer et de baguer des oiseaux sont délivrés par le Bureau de baguage des oiseaux. Partager la gestion des données, les normes de capture et de marquage des oiseaux, les bagues des oiseaux; production de rapports et visibilité concertées; meilleure analyse et utilisation des données.

RÉSULTATS ATTENDUS

Efforts concertés visant à appuyer la recherche concernant le baguage des oiseaux.

Promotion des meilleures pratiques en matière de capture, de manipulation et de marquage des oiseaux.

Meilleure production de rapports sur les oiseaux marqués.

Meilleur recours aux données aux fins de recherche et de gestion.

PARTICIPATION DU CANADA

Le présent Accord est important pour le Canada parce qu'il soutient la recherche, la conservation et la gestion ornithologique au Canada et à l'échelle internationale.

Le présent Accord est mis en œuvre au Canada au titre de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de son Règlement, ainsi qu'au titre de la *Loi sur les espèces en péril*.

Les permis sont délivrés, les bagues destinées aux oiseaux sont distribuées et les données sont gérées par le Bureau de baguage des oiseaux du Service canadien de la faune (SCF).

Les bureaux de baguage au Canada, aux États-Unis et au Mexique s'entretiennent régulièrement au cours de l'année afin de respecter l'Accord.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Il s'agit d'un programme permanent qui est en place depuis 1923. Le SCF assume le leadership pour le marquage des oiseaux au Canada et à l'échelle internationale.

Le SCF gère plus de 1 000 permis de baguage scientifiques annuels. Les permis sont délivrés aux personnes qualifiées ayant la capacité manifeste de capturer, de manipuler et de marquer de façon sécuritaire et précise les oiseaux migrateurs. Les bagueurs sont des biologistes du gouvernement, des chercheurs des universités, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé, de même que des bagueurs non professionnels chevronnés (« scientifiques citoyens »).

Le Bureau de baguage des oiseaux dirige l'élaboration du protocole de marquage des oiseaux de rivage du Programme panaméricain des limicoles afin de coordonner le marquage des oiseaux de rivage de l'ensemble de l'hémisphère occidental.

Rapports

Les données sur le baguage sont intégrées dans bon nombre de rapports d'Environnement et Changement climatique Canada et de chercheurs scientifiques. Les analyses de données figurent dans les évaluations annuelles de la situation des oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada en vue de soutenir l'établissement de la réglementation sur la chasse.

Résultats

Au Canada, environ 1 000 permis de baguage sont gérés chaque année. Il y a en outre plus de 300 000 oiseaux bagués et 30 000 expositions aux oiseaux bagués signalées chaque année par les bagueurs et le grand public.

La base de données partagée contient plus de 70 millions de dossiers sur les oiseaux bagués en Amérique du Nord et au-delà.

Les données des bureaux de baguage sont diffusées à grande échelle aux chercheurs en Amérique du Nord, et ont été utilisées dans des milliers de publications scientifiques. Elles contribuent également à la conservation et à la gestion des oiseaux migrateurs.